

Communiqué de presse

MÂCON, le 4 mars 2021

Déploiement de la vaccination mobile en Saône-et-Loire

Afin de permettre aux personnes âgées peu mobiles qui se trouvent dans des résidences (autonomie et petites unités de vie), un dispositif de vaccination de proximité a été déployé au 1er mars par l'État et le Département de Saône-et-Loire.

Qui est le public visé par la vaccination mobile ?

- Les résidents volontaires des résidences autonomies et petites unités de vie
- Les personnes vulnérables à très hauts risques, munies d'une prescription médicale de leur médecin traitant.

Les personnels soignants de ces structures ne sont en revanche pas destinés à être vaccinés par ces équipes mobiles.

Mise en œuvre pratique de la vaccination mobile

Les sous-préfectures, en lien avec les communes et les structures d'hébergement effectuent un recensement des personnes souhaitant se faire vacciner. Un planning et un itinéraire sont alors établis.

Une équipe composée d'un médecin et de deux infirmiers se rend directement dans ces résidences et vaccine les personnes éligibles et consentantes.

Les doses pour cette vaccination sont délivrées par les centres de vaccination support de l'arrondissement, en liaison avec les chefs de centre.

Le Conseil départemental met à disposition les moyens logistiques (véhicule et conducteur) nécessaires pour transporter l'équipe.

En Saône-et-Loire, 700 doses par semaine sont allouées pour cette vaccination mobile, soit environ 3000 doses pour le mois de mars.

Les services de la préfecture ont informé l'ensemble des maires du lancement de ce dispositif.

Calendrier de la vaccination mobile

- Semaine du 1^{er} mars : arrondissement d'Autun
- Semaine du 8 mars : arrondissement de Charolles
- Semaine du 15 mars : arrondissement de Louhans
- Semaine du 22 mars : arrondissement de Mâcon
- Semaine du 29 mars : arrondissement de Chalon-sur-Saône

Chiffres de la vaccination mobile

En 3 jours, 246 personnes ont été vaccinées dans des structures d'hébergement de l'arrondissement d'Autun. La seconde injection leur sera administrée dans 28 jours avec le même dispositif mobile.

Bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'État

Tél : 03 85 21 80 64 / 81 59 / 82 80

Mel : pref-communication@saone-et-loire.gouv.fr

